

SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOT DU NORD PAYS D'AUGE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

N°24-004

SEANCE DU 3 FEVRIER 2024

Présents : Yves DESHAYES, Président; Sylvain NAVIAUX, 1^{er} Vice-Président, Olivier HOMOLLE, Roland JOURNET, Jean-François MARIN, David POTTIER, François VANNIER, Allain GUESDON, Vice-Présidents; Marie-Laure MATHIEU; Marie-Louise BESSON, Nadia BLIN ; Alexandre BOUILLON, Armand GOHIER ; Michel MARESCOT, François PEDRONO ; Florence COTHIER, Martine MARTIN, suppléante de Bruno VAY; Pierre AVOYNE, Pierre BOUGARD ; Michèle LEVILLAIN, Christian MINOT, Jean-François BERNARD, Michel ROTROU ; Martine PATOUREL ; Joël COLSON, délégués titulaires.

Absents excusés : Géry PICODOT, Patrick THIBOUT ayant donné pouvoir à Olivier HOMOLLE ; Sophie GAUGAIN ayant donné pouvoir à Yves DESHAYES ; Philippe AUGIER, David MULLER ; Gérard POULAIN, Jean DUTACQ ; Hubert COURSEAU ; Xavier MADELAINE ayant donné pouvoir à François VANNIER.

Absents : Gérard MARTIN, Denis LELOUP, Denise DAVOUST, Jacques MARIE, Sylvie DE GAËTANO, Michel CHEVALLIER, Thierry GRANTURCO, Michel BAILLEUL, Christophe CLIQUET, Olivier PAZ, Alain GESBERT, Martine HOUSSAYE, Marie-France CHÂRON.

Secrétaire de séance : Alexandre BOUILLON.

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET ANNEXE « INSTRUCTION »

Le Comité Syndical, étant réuni pour examiner le Compte Administratif 2023 du Budget Annexe « Instruction » du Président, procède d'abord à la nomination du Président de l'Assemblée, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Sylvain NAVIAUX, 1^{er} Vice-Président, élu à l'unanimité des membres présents ou représentés, prend la présidence de l'Assemblée et dépose sur le bureau le Compte Administratif pour l'Exercice 2023 du Budget Annexe « Instruction » rendu par Monsieur Yves DESHAYES, Président.

Il s'élève à :

➤ <u>pour la section de fonctionnement</u>	
- en recettes à.....	157.327,08 €
- en dépenses à	147.339,20 €
soit un excédent de fonctionnement cumulé de	9.987,88 €
➤ <u>pour la section d'investissement</u>	
- en recettes à	21.668,38 €
- en dépenses à	8.076,58 €
soit un excédent d'investissement cumulé de	13.591,80 €

Ce Compte Administratif proposé par votre commission « Finances » réunie le 19 janvier 2024 a été examiné par votre Commission Plénière réunie ce jour. Il a été reconnu exact et elle émet un **AVIS FAVORABLE** à son approbation.

Je mets aux voix l'approbation du Compte Administratif du Budget Annexe « Instruction » pour l'Exercice 2023 rendu par Monsieur le Président.

Le Comité Syndical,

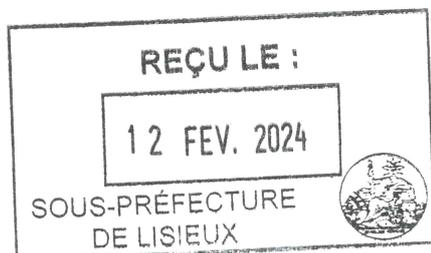
VU le Compte Administratif du Budget Annexe pour l'Exercice 2023 rendu par Monsieur Yves DESHAYES, Président,

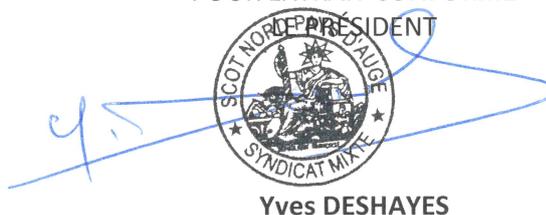
Sur proposition de sa Commission "Finances" réunie le 19 janvier 2024 et de sa commission plénière réunie ce jour,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents ou représentés, Monsieur le Président ayant quitté la séance :

APPROUVE le Compte Administratif du Budget Annexe « Instruction » pour l'Exercice 2023 rendu par Monsieur Yves DESHAYES, Président.

POUR EXTRAIT CONFORME



Yves DESHAYES

SCOT NORD DE LA D'AUVERGNE
SYNDICAT MIXTE
Yves DESHAYES

Le Président :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération qui sera affichée au siège du Syndicat Mixte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président du Syndicat Mixte, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. L'absence de réponse vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, fait naître un nouveau délai de deux mois au cours duquel peut être saisi le Tribunal Administratif.